

Communiqué de presse

Paris, le 24 février 2020

L'accord historique sur le volume d'emploi des artistes interprètes au plateau dans les Centres Dramatiques Nationaux n'a presque jamais pu être appliqué totalement depuis sa signature en 1975, et sa révision en 2003.

Par deux fois, les syndicats de salariés ont pensé que les tribunaux étaient la solution. Ils ont été déboutés lors de la dernière action en justice pour n'avoir pas respecté la règle, à laquelle ils avaient pourtant souscrit, à savoir “en appeler avant toute chose à la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation”.

La CGT Spectacle fait maintenant appel de cette décision devant les tribunaux.

Nous, nous en appelons à la négociation. La vraie, celle où des partenaires analysent la réalité, s'ouvrent aux propositions et font des choix.

L'univers de la création théâtrale a changé en plus de 40 ans. Nous ne l'avons pas choisi sur certains points, comme chacun nous le subissons, mais c'est un fait.

Vous trouverez ci-joint la note de cadrage que nous avons adressée aux organisations signataires de l'appel pour en appeler, encore une fois, au dialogue.



Contact Presse :
Marie-Pierre Bayle
Tél. 01 44 53 72 30